

Les jeunes suivis dans les missions locales des Pays de la Loire entre 2018 et 2021

En 2021, plus de 96 000 jeunes ont été accueillis dans les missions locales des Pays de la Loire, soit une augmentation de 6,3% en 4 ans. Parmi eux, près de la moitié ont bénéficié d'un accompagnement débouchant dans un tiers des cas par l'entrée dans un dispositif. Le plus souvent demandeurs d'emploi à leur entrée, la plupart des jeunes accompagnés s'avèrent très dépendants en matière de logement et de transport. La moitié de ces jeunes sont non diplômés, l'accompagnement s'avérant plus intensif pour ces derniers. Moins d'un tiers des entrants dans un dispositif changent de situation dans les 6 mois, le plus souvent pour accéder à l'emploi, mais de manière disparate sur le territoire ligérien.

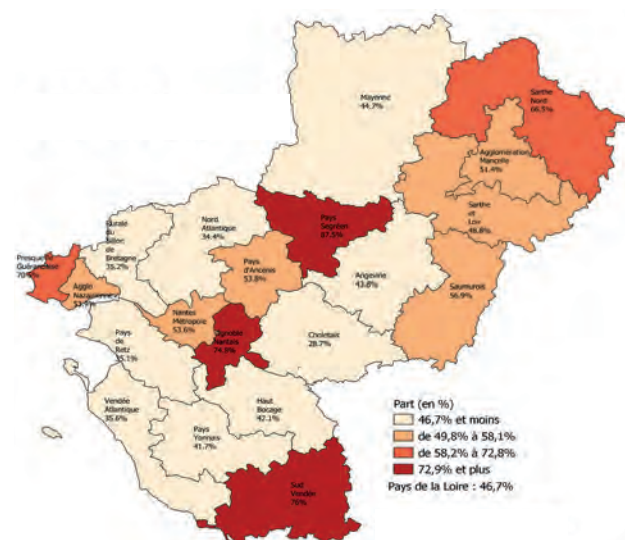
Présent sur l'ensemble du territoire national, le réseau des missions locales a pour mission d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. Elles les informent, les conseillent et les accompagnent afin de faciliter leur accès à l'emploi. Certains jeunes inscrits à Pôle emploi sont orientés par Pôle emploi, dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE), vers les missions locales pour que celles-ci mettent en oeuvre un accompagnement adapté. Plusieurs programmes d'accompagnements et dispositifs sont ainsi mis en oeuvre par les missions locales : le diagnostic approfondi, outil d'orientation, est un préalable à l'entrée dans les différents dispositifs existants tels que le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA), la Garantie Jeunes (GJ), dispositifs mis en oeuvre à partir de 2016 ou encore le Parrainage vers l'emploi (Cf définitions).

De plus en plus de jeunes accueillis en mission locale mais des disparités territoriales fortes

En 2021, 96 160 jeunes sont en contact (Définitions et sources-encadré 3) avec une mission locale des Pays de la Loire, plaçant la région en 9^{ème} position des régions de France métropolitaine. Ils étaient 90 420 en 2018, soit une augmentation de 6,3% en 4 ans. Cette augmentation traduit bien l'aide apportée par le réseau à des jeunes particulièrement touchés par le chômage : en 2021, en Pays de la Loire, le taux de chômage des jeunes est de 16,5%, 10 points de plus que celui de l'ensemble de la population dans la région.

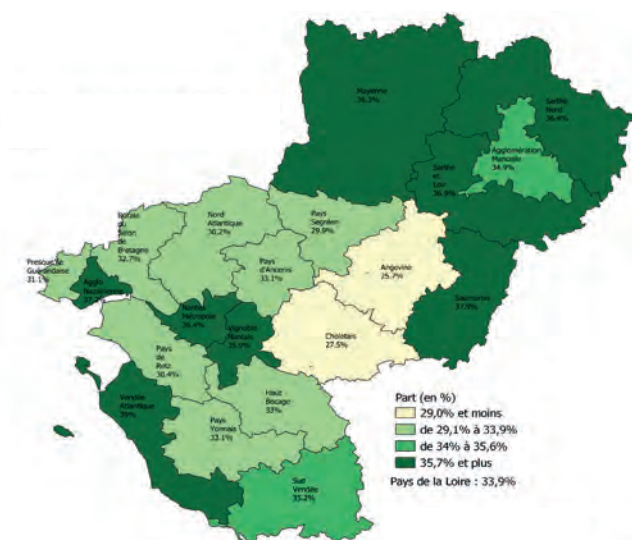
Parmi ces jeunes en contact en 2021, près de 45 000, soit 46,7%, ont été accompagnés, c'est-à-dire reçu au moins une fois en entretien par un conseiller de sa mission locale de référence soit un taux en-deçà du niveau en France métropolitaine (49,8%). Des disparités fortes existent néanmoins sur le territoire ligérien. Ainsi, les jeunes sont principalement rencontrés en face à face à plus de 70% dans les missions locales du Pays Segréen, du Vignoble nantais, du Sud Vendée et de la Presqu'île Guérandaise, accompagnement en forte augmentation dans ces territoires depuis 2019. Ils ne le sont qu'à moins de 35% dans le Choletais, le Nord de la Loire-Atlantique ou le Pays de Retz en 2021 mais l'usage de modalités complémentaires d'informations (SMS, e-mails) en plus des entretiens en face à face ne sont pas tracés et pourraient expliquer en partie cet écart.

Carte 1 : Part de jeunes accompagnés parmi les jeunes en contact en 2021 en Pays de la Loire



Source : I-Milo 2021, traitements SESE PdL

Carte 2 : Part de jeunes entrés dans un dispositif parmi les jeunes accompagnés en 2021 en Pays de la Loire



Source : I-Milo 2021, traitements SESE PdL

Note de lecture : En 2021, 87,5% des jeunes en contact de la mission locale du Pays Segréen sont accompagnés dans l'année (carte 1). Parmi eux, 29,9% sont entrés dans un dispositif dans l'année (carte 2).

Une augmentation notable d'entrées dans un dispositif depuis quelques années

Pour une partie de ces jeunes, l'accompagnement débouche sur l'entrée dans un dispositif d'accompagnement pour 33,9% d'entre eux en 2021. Les missions locales Angevine et du Choletais se distinguent par une plus faible part de jeunes entrés dans un dispositif- respectivement 25,7% et 27,5%- alors que d'autres, comme le Saumurois, l'Agglomération Nazairienne ou Vendée Atlantique, par une part supérieure à 37%. (Carte 2).

Ce nombre d'entrées dans un dispositif a augmenté de 25% par an en moyenne dans la région depuis 2018. Cependant, les disparités existent là encore entre territoires : Vendée Atlantique, Le Haut Bocage et Nantes Métropole ont vu bondir le nombre de jeunes entrants d'au moins 40% par an en trois ans, alors que les entrants augmentent de moins de 12% par an chez les jeunes du Rural Sillon de Bretagne et des Pays Segréen et Yonnais.

Tableau 1 : Caractéristiques des jeunes accompagnés par sexe en Pays de la Loire

En %	2018			2021			Variation entre 2018 et 2021 (en points)
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	
Âge au premier accueil							
moins de 18 ans	12,3	18,6	15,5	13,8	18,8	16,4	0,9
18 à 19 ans	32,7	31,7	32,2	30,8	30,0	30,4	-1,8
20 à 22 ans	36,5	34,1	35,3	36,1	34,2	35,1	-0,2
23 ans et plus	18,5	15,7	17,1	19,4	17,0	18,2	1,1
Niveau de formation initiale							
Au moins Bac+2	6,6	3,5	5,1	9,8	6,3	8,0	3,0
Baccalauréat	32,6	20,5	26,5	32,8	22,5	27,6	1,1
Niveau Baccalauréat sans diplôme	9,6	9,2	9,4	8,9	8,7	8,8	-0,6
CAP-BEP	19,0	16,2	17,6	15,8	16,0	15,9	-1,7
Niveau CAP-BEP sans diplôme	12,9	18,8	15,9	13,3	17,2	15,3	-0,6
1 ^{ère} année de CAP-BEP, sortie de 3 ^{ème}	13,4	21,1	17,3	13,2	18,9	16,1	-1,2
Sortie avant la troisième générale	5,9	10,6	8,3	6,1	10,3	8,3	0,0
Type d'hébergement							
Chez les parents	54,5	61,9	58,2	53,6	61,9	57,8	-0,4
Chez un autre membre de la famille	8,2	10,1	9,2	9,1	10,1	9,6	0,4
Chez des amis	6,4	5,6	6,0	6,4	5,3	5,9	-0,1
Logement autonome	26,0	11,3	18,6	25,1	12,2	18,5	-0,1
En foyer, centre d'hébergement et de réinsertion sociale ou hôtel	3,1	6,1	4,6	3,3	6,0	4,7	0,1
Sans hébergement, en hébergement nomade	0,7	2,2	1,4	1,3	2,3	1,8	0,4
Autres	1,2	2,7	2,0	1,1	2,2	1,7	-0,3
Situation familiale							
Célibataire	85,5	95,0	90,3	86,4	95,2	91,0	0,6
Marié(e), pacsé(e), vie maritale	13,9	4,7	9,2	12,8	4,4	8,5	-0,7
Séparé(e), divorcé(e), veuf(ve)	0,5	0,2	0,3	0,6	0,1	0,4	0,0
Non communiqué	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1
Enfants							
Au moins un enfant à charge	9,6	2,7	6,3	8,9	2,4	5,6	-0,7
Mobilité							
Aucune	11,9	12,5	12,2	11,9	11,8	11,8	-0,4
Commune, Canton	60,7	62,8	61,8	64,3	66,2	65,3	3,5
Département	18,1	16,3	17,2	16,6	15,6	16,1	-1,1
Départements limitrophes	5,9	5,0	5,4	4,2	3,6	3,9	-1,6
Région	0,9	0,7	0,8	0,8	0,6	0,7	-0,1
France	1,4	1,4	1,4	1,2	1,2	1,2	-0,2
Union Européenne et reste du monde	1,1	1,2	1,2	1,0	0,9	1,0	-0,2

* Un jeune peut être dans plusieurs dispositifs simultanément

Source : I-Milo, 2018 et 2021, traitements SESE PdL

Champ : ensemble des jeunes entrés dans un dispositif en 2018 et en 2021

Note de lecture : 16,4% des jeunes accompagnés en 2021 ont moins de 18 ans, contre 15,5% en 2018, soit une augmentation de 0,9 points. 18,8% des hommes ont moins de 18 ans contre 13,8% des femmes en 2021.

La majorité des jeunes accompagnés ont entre 18 et 22 ans

Près de deux tiers des jeunes accompagnés en 2021 sont, à l'arrivée dans la mission locale, âgés de 18 à 22 ans (Tableau 1). La proportion de moins de 18 ans et de plus de 23 ans, bien que plus faible, est cependant en augmentation depuis 3 ans. Les femmes sont dans l'ensemble plus âgées (55,5% de femmes de plus de 20 ans contre 51,2% d'hommes), les hommes plus jeunes (18,8% d'hommes de moins de 18 ans contre 13,8% de femmes), tendances qui s'accroissent depuis 2018.

La moitié de ces jeunes sont non-diplômés

Depuis 2018, la proportion des jeunes non diplômés, bien qu'importante, diminue, passant ainsi de 50,9% en 2018 à 48,5% en 2021. En parallèle, la proportion de bacheliers et plus ne cesse d'augmenter, passant de 31,6% en 2018 à 35,6% en 2021. 19 640 jeunes accompagnés sont ainsi d'un niveau Bac ou plus en 2021. Les femmes sont plus qualifiées que les hommes : en 2021, 42,6% d'entre elles sont détentrices a minima du Bac, contre 28,8% des hommes. Ces derniers sont 55,1% à être sortis de l'enseignement général avant la terminale sans avoir obtenu de diplôme, contre 41,5% des femmes.

Des jeunes très dépendants en matière de logement et de transport

La dépendance à la famille et aux amis reste très présente : depuis 2018, plus des deux tiers des jeunes accompagnés sont hébergés chez leurs parents, un autre membre de la famille ou des amis. Cette proportion est encore plus importante chez les moins de 18 ans, passant ainsi à 9 jeunes sur 10.

Les hommes sont plus dépendants : en 2021, 77,3% d'entre eux vivent chez des proches, contre 69,1% des femmes. Ces dernières vivent d'ailleurs plus souvent en logement autonome : 25,1% d'entre elles disposent d'un logement autonome, contre 12,2% des hommes. Elles sont également plus nombreuses à avoir fondé une famille : 12,8% d'entre elles vivent en couple et 8,9% ont au moins un enfant à charge, contre respectivement 4,4% et 2,4% pour les hommes, proportions qui tendent cependant à diminuer depuis 2018.

Le nombre de jeunes vivant dans une situation plus précaire s'accroît : 6,5% des jeunes vivent en foyer, en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, en hôtel ou sont sans hébergement en 2021, contre 6,0% en 2018. Les hommes sont les plus touchés (8,3% contre 4,6% des femmes en 2021).

La dépendance aux transports est également forte : les trois quarts des jeunes ne sont pas mobiles au-delà de leur commune. Ils sont d'ailleurs 88% à déclarer ne pas avoir le permis de conduire.

Trois-quarts des jeunes sont demandeurs d'emploi à leur entrée en mission locale

A leur entrée en mission locale en 2021, plus des trois quarts des jeunes accompagnés se déclarent demandeurs d'emploi, proportion en légère baisse depuis 2018. 10,8% des jeunes sont en emploi, cette situation augmentant avec l'âge : ils sont seulement 1,8% à l'être à moins de 18 ans mais 15,1% à 23 ans et plus. A l'inverse, si 5,2% des jeunes sont en formation à l'entrée, ils sont seulement 4,0% à l'être chez les 23 ans et plus contre 7,5% pour les moins de 18 ans. Les femmes sont plus souvent en emploi que les hommes - respectivement 12,5% et 9,2% - les hommes plus souvent demandeurs d'emploi, mais avec un écart moindre que la situation précédente.

Un accompagnement plus intensif pour les jeunes non diplômés

L'accompagnement se caractérise notamment par des entretiens individuels comme collectifs. En 2021, les conseillers ont ainsi assuré en moyenne 2,4 entretiens par jeune accompagné. Le nombre d'entretiens varie en fonction du niveau de diplôme : 40% des jeunes sans diplôme ou avec un CAP-BEP au maximum ont été reçu en entretien 10 fois et plus contre seulement 28% des jeunes titulaires d'un Bac+2.

Près de trois quarts des jeunes entrent en PACEA

Un jeune peut entrer dans plusieurs dispositifs la même année, parfois même simultanément. En 2021, 22 570 dispositifs ont débuté, soit une augmentation de plus de 60% en 3 ans. Près de trois quarts de ces dispositifs concernent une entrée en PACEA hors Garantie Jeune, proportion qui a fortement augmenté en 2019 et 2020 pour retrouver ensuite son niveau de 2018. La Garantie Jeune, modalité la plus intensive du PACEA, constitue 26,6% des entrées en 2021, proportion revenue à son niveau de 2018 après une baisse en 2019 et 2020. Le parrainage représente moins de 1% des entrées restantes.

Moins d'un tiers des jeunes changent de situation dans les 6 premiers mois après l'entrée dans un dispositif

En 2021, pour moins d'un tiers des jeunes entrants, le dispositif débouche sur un changement de situation dans les six premiers mois après l'entrée dans le dispositif, proportion en baisse par rapport à 2018 (Tableau 2). Ces changements de situation recouvrent des états de fait très disparates. L'accès à l'emploi reste le plus important : 40,2% d'entre eux ont signé un contrat de travail en 2021, contre 29,8% en 2018. A l'inverse, 8,9% deviennent demandeurs d'emploi à l'issue ou avant la fin du dispositif, proportion en augmentation depuis 2018. L'accès à la formation croît depuis 2018, passant de 6,5% à 10,5% en 2021. L'accès à d'autres situations telles que l'immersion en entreprise, le volontariat ou la création d'entreprise enfin se tend, passant de 16,7% en 2018 à 11,9% en 2021. Le Covid a eu un impact important : le nombre de jeunes changeant de situation a fortement baissé entre 2019 et 2020. L'accès à l'entreprise, à travers l'emploi et les situations d'immersion en entreprise a été rendu très difficile. A l'inverse, il a favorisé l'accès à la formation et a incité au changement de statut vers celui de demandeur d'emploi.

Tableau 2 : Part de jeunes ayant eu un changement de situation dans les six premiers mois de l'entrée dans un dispositif (hors diagnostic approfondi) en Pays de la Loire

En %	2018	2019	2020	2021
En emploi (CDD, CDI, autre emploi)	29,8	33,8	31,5	40,2
En formation (y compris alternance)	6,5	9,2	10,4	10,5
Demandeur d'emploi	6,6	7,0	9,0	8,9
Autres situations (immersion, volontariat...)	16,7	16,0	9,7	11,9
Total Pays de la Loire	100,0	100,0	100,0	100,0
En % du nombre total de jeunes entrés dans un dispositif	35,6	35,7	30,4	31,4

Un jeune peut-être dans plusieurs dispositifs simultanément

Source : I-Milo

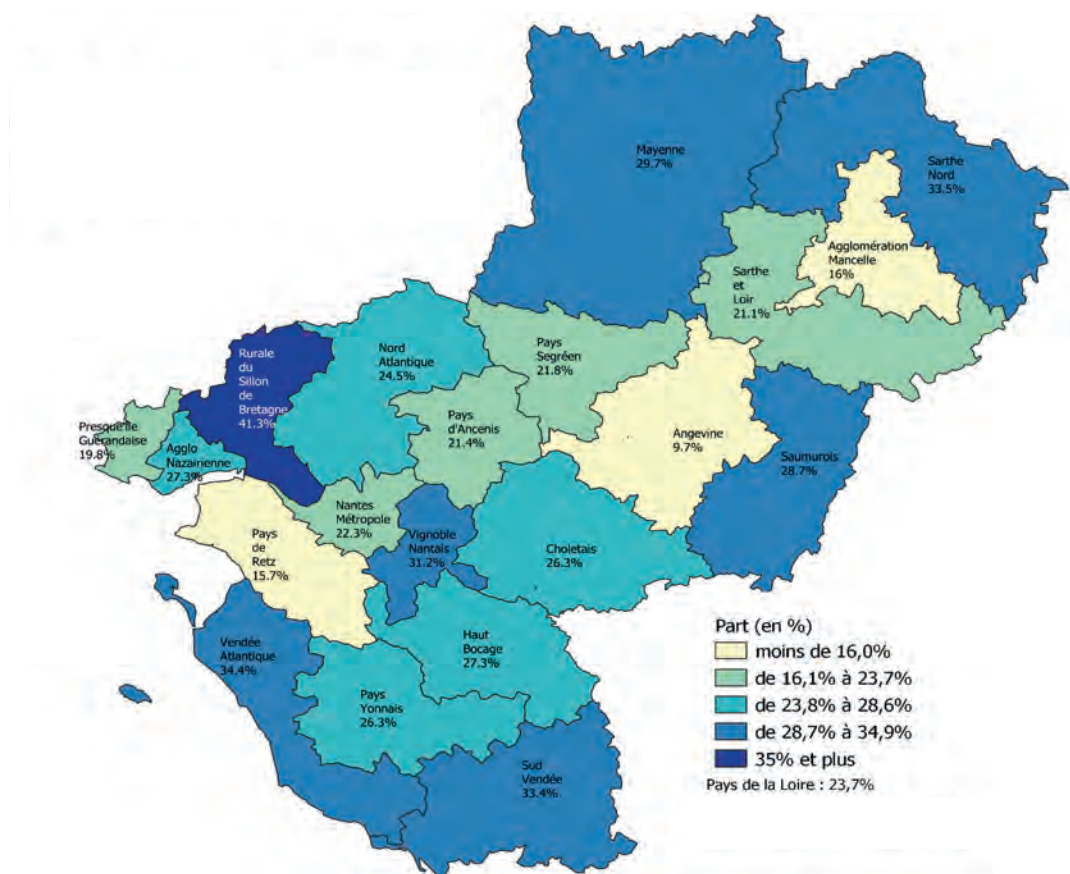
Champ : ensemble des jeunes entrés dans un dispositif dans l'année, hors diagnostic approfondi

Note de lecture : 31,4% des jeunes entrés dans un dispositif en 2021 changent de situation dans l'année. Parmi eux, 40,2% accèdent à l'emploi et 10,5% à la formation

Peu de changement de situation sur le pourtour Angevin

Des disparités territoriales existent cependant. La mission locale Angevine est particulièrement touchée : moins de 10% des jeunes y change de situation dans l'année (Carte 3). Elle est suivie par celle du Pays de Retz et de l'Agglomération Mancelle, pour lesquelles seuls 16% des jeunes changent de situation dans l'année. A l'inverse, plus de 40% des jeunes entrés dans un dispositif via la mission locale Rurale du Sillon de Bretagne changent de situation dans l'année.

Carte 3 : Part des changements de situation dans l'année selon le nombre de jeunes entrés dans un dispositif en 2021 en Pays de la Loire



Source : I-Milo 2021, traitements SESE PdL

Note de lecture : 9,7% des jeunes entrés dans un dispositif en étant accompagné par la mission locale Angevine changent de situation dans l'année

Encadré 1 : Les outils mobilisés par les missions locales pour l'accompagnement vers l'emploi des jeunes en difficulté

Le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)

Le PACEA, mis en place au 1er janvier 2017, constitue le cadre contractuel d'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il est destiné à l'ensemble des jeunes de 16 à 25 ans en difficulté et en risque d'exclusion professionnelle. D'une durée maximale de 24 mois consécutifs, l'entrée en PACEA est précédée d'une phase de **diagnostic approfondi** d'une durée de 1 à 3 mois maximum. Ce diagnostic identifie les besoins du jeune, ses projets et sa situation.

À la signature du contrat d'engagement, différentes phases peuvent être déterminées (périodes de formation, situations professionnelles ...). Le PACEA peut prendre fin avant son terme, notamment lorsque l'autonomie du jeune est considérée comme acquise ou s'il atteint l'âge limite.

Une allocation, destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie (permis de conduire par exemple), peut être accordée à un jeune en PACEA.

Le montant de chaque versement ne peut excéder le montant mensuel du revenu de solidarité active (RSA) hors forfait logement.

Garantie Jeunes

Destinée aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation et qui sont en situation de précarité, la Garantie jeunes constitue une modalité spécifique du PACEA. Aucun jeune ne peut entrer en Garantie jeunes sans avoir simultanément ou au préalable intégré un PACEA et donc effectué un diagnostic initial. D'une durée initiale de 12 mois renouvelable jusqu'à 6 mois supplémentaire, elle offre aux jeunes un accompagnement par une mission locale, ainsi qu'une allocation mensuelle (sous condition de ressources). L'accompagnement débute par une phase collective au sein de la mission locale, durant les quatre à six premières semaines. Les jeunes assistent à des ateliers axés notamment sur les techniques de recherche d'emploi et sur le savoir-être. L'accompagnement devient ensuite principalement individuel. Les jeunes sont reçus régulièrement par un conseiller de la mission locale. Selon la logique du «le travail d'abord», ils doivent multiplier les mises en situation professionnelle sous forme de stages, d'immersions et de périodes d'emploi.

Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), mis en oeuvre par Pôle Emploi et les missions locales, se substitue à la Garantie Jeunes depuis le 1er mars 2022.

Parrainage

Le parrainage permet à des jeunes en insertion, de profiter de l'expérience, du savoir-faire et de la disponibilité de bénévoles actifs ou retraités, pour la recherche d'un emploi, d'un contrat en alternance ou d'un stage. En lien avec le conseiller de la mission locale, le parrain apporte son soutien et des conseils pour aider le jeune à mieux connaître les filières et les métiers de l'entreprise et à préparer une candidature ou un entretien d'embauche. Aujourd'hui, certains employeurs s'engagent aussi dans le dispositif pour permettre à leurs salariés de parrainer des jeunes pendant leur temps de travail.

Encadré 2 : Focus sur la Garantie Jeunes

Modalité spécifique du PACEA, la Garantie Jeunes est destinée aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation et qui sont en situation de précarité. Le nombre de jeunes entrant dans ce dispositif ne cesse d'augmenter, passant de 3 741 jeunes en 2018 à 5 995 en 2021. Ces derniers sont plus jeunes que l'ensemble des bénéficiaires : 54,1% ont moins de 19 ans, contre 46,8% pour l'ensemble des bénéficiaires des missions locales. La proportion de non-diplômés y est également plus importante : 51,8% des bénéficiaires de la Garantie Jeunes sont non-diplômés, contre 46,5% pour l'ensemble. 80% des jeunes entrés en Garantie Jeunes quittent le dispositif avant la fin de la période initiale, chiffre stable depuis 2018. Les renouvellements de période eux croissent, passant de 1,0% en 2018 à 3,4% en 2021.

Le 1er mars 2022, la Garantie Jeunes a été remplacée par le Contrat d'Engagement Jeune, mis en oeuvre par deux opérateurs : Pôle emploi et les missions locales. Fin 2022, 12 790 jeunes sont entrés en Contrat d'Engagement Jeune en Pays de la Loire, dont 6 700 via les missions locales.

Encadré 3 : Définitions et sources

Définitions

Les jeunes sont dits « en contact » une année donnée lorsqu'ils ont été en relation, au moins une fois dans l'année, avec une mission locale, éventuellement par l'intermédiaire d'un tiers, et ce par quelque moyen que ce soit : entretien individuel, atelier, information collective, téléphone, lettre, intermédiation...

Les jeunes sont dits « accompagnés » lorsqu'ils ont bénéficié durant l'année d'au moins un entretien individuel ou participé à un atelier ou une information collective.

Sources

I-Milo est l'application utilisée par l'ensemble des conseillers des missions locales pour saisir les dossiers des jeunes. Cette base administrative recense les jeunes en contact avec les missions locales. Elle permet de décrire un nombre important de caractéristiques individuelles des jeunes, les démarches effectives au sein de la structure ou auprès de ses partenaires, les services auxquels les jeunes accèdent, les situations professionnelles qu'ils déclarent à leur conseiller.